



À propos du harcèlement sexuel



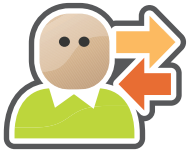
Je me renseigne...

Le harcèlement sexuel est défini comme un comportement ou des commentaires répétitifs fondés sur le sexe, lesquels s'avèrent insistants, répétitifs et non désirés. Il peut aussi prendre la forme d'une avance sexuelle désagréable, surtout si la personne qui amorce cette action a le pouvoir d'accorder ou de refuser un emploi, un avantage ou un service à la personne qui subit ces agissements indésirables. Le harcèlement sexuel peut être verbal ou physique. Il peut comporter :

- des commentaires inappropriés d'ordre sexuel ou des farces qui dénigrent l'un des deux sexes;
- l'affichage de documentation dénigrante, comme des photos, des bandes dessinées ou des imprimés;
- la sollicitation de faveurs de nature sexuelle, en échange d'une promesse de récompense ou sous une menace de représailles;
- des contacts physiques inappropriés tels que des attouchements, des pincements, etc.

Quelques conséquences possibles

- Impression de malaise ou de confusion;
- Sentiments d'impuissance, de culpabilité, de honte ou de colère;
- Baisse du rendement à l'école ou au travail;
- Évitement de certains endroits (corridors de l'école, salle de pause, etc.), absence ou abandon d'un cours ou d'un stage, changement d'école, démission de son emploi, etc.;
- Peur des représailles de la part de l'agresseur;
- Abus d'alcool, consommation de drogue, pharmacodépendance;
- Anxiété, angoisse;
- Présence d'éléments dépressifs (insomnie, perte d'appétit, tristesse, etc.).



Je détecte et je réagis...

Les situations suivantes se produisent-elles?

- On fait des commentaires sur mon corps ou mon apparence.
- On fait des blagues ou des commentaires à caractère sexuel à mon sujet.
- Une personne siffle quand je passe devant elle ou quelqu'un tire sur mon soutien-gorge.
- On me pose des questions sur ma vie sexuelle.
- Une personne me demande constamment de sortir avec elle, même si je lui ai déjà dit que je ne voulais pas.
- Quelqu'un me traite injustement parce que j'ai refusé de prendre part à un acte sexuel.
- Quelqu'un me suit ou me surveille.
- Quelqu'un baisse mes pantalons ou soulève ma jupe en public.
- On me fait des attouchements ou on me donne des baisers non désirés.
- On m'agresse sexuellement.

Ce que je peux faire

- Je parle de la situation avec un proche ou une personne de confiance (enseignante ou enseignant, personne qui supervise mon stage, médecin, psychologue, etc.). Je ne reste pas dans une situation d'isolement.
- J'exprime très clairement à la personne qui me harcèle que je veux que cela cesse immédiatement.
- Je note les faits, je décris ce qui s'est passé, en indiquant l'heure et le lieu, et le nom des personnes présentes.
- Selon ce qui a été convenu avec la personne de confiance :
 - je parle de la situation avec la personne responsable des plaintes si mon employeur a une politique contre le harcèlement;
 - je peux également communiquer avec la Commission des droits de la personne, la Commission des normes du travail ou la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour demander conseil ou déposer une plainte.
- Si j'ai été victime de viol, je me rends immédiatement à l'hôpital, sans me laver ni changer de vêtements, et je demande à quelqu'un de confiance de m'y accompagner.



Je m'interroge

Je coche ce qui me concerne et ce que j'ai fait

Cela me concerne...

Ce que j'ai fait...

Est-ce que...

si j'ai été victime de harcèlement sexuel,

- | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|
| ☐ | j'ai parlé de la situation avec une personne de confiance afin qu'elle m'aide à trouver une solution? | ☐ |
| ☐ | j'ai exprimé clairement à la personne ayant le comportement non désiré que la situation n'était pas acceptable et que celle-ci devait cesser immédiatement? | ☐ |
| ☐ | selon ce qui a été convenu avec la personne de confiance, j'ai eu recours aux mécanismes existant dans l'entreprise ou à l'extérieur afin de faire valoir mes droits? | ☐ |

Source

Commission des normes du travail. *Un milieu de travail sans harcèlement psychologique, c'est l'affaire de tous!*, (2006)
ISBN 2-550-46540-7